

Règlements de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada

Juillet 2001

Comité sur la sauvagine
du Service canadien de la faune

Rapport du SCF sur la réglementation concernant
les oiseaux migrateurs - numéro 3



Environment
Canada

Environnement
Canada

Canadian Wildlife
Service

Service canadien
de la faune

Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les espèces sauvages et le Service canadien de la faune (SCF), veuillez visiter les sites Web suivants :

Site Web national du SCF : www.cws-scf.ec.gc.ca

Sites Web régionaux du SCF :

Région de l'Atlantique : www.ns.ec.gc.ca/wildlife/index_f.html

Région du Québec : www.qc.ec.gc.ca/faune/faune.html

Région de l'Ontario : www.on.ec.gc.ca/wildlife/intro-f.html

Autres régions dans les sites sur la nature d'Environnement Canada :

Région des Prairies et du Nord : www.mb.ec.gc.ca/nature/index.fr.html

Région du Pacifique et du Yukon : www.pyr.ec.gc.ca/nature/nature_fIndex.htm

Page couverture :

Le Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada de 2000, intitulé *Nouvelle saison*, est une œuvre de l'artiste Kenneth A. Ferris.

Par l'intermédiaire d'un partenariat spécial avec Environnement Canada, Habitat faunique Canada reçoit les recettes provenant de la vente du Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada, lequel est acheté principalement par les chasseurs de sauvagine pour valider leur Permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier. Le Timbre sur la conservation est aussi vendu aux collectionneurs de timbres et de lithographies, ainsi qu'à toutes les personnes qui veulent contribuer à la conservation de l'habitat. Grâce à ce partenariat spécial avec Environnement Canada, depuis 1985, Habitat faunique Canada a pu consacrer plus de 28 millions de dollars à des milliers de projets de conservation de l'habitat dans l'ensemble du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur Habitat faunique Canada, le programme du Timbre sur la conservation ou la collection de lithographies à tirage limité, veuillez appeler

Habitat faunique Canada au (613) 722-2090 (dans la région d'Ottawa) ou au 1 800 669-7919 (ailleurs au Canada) ou visiter la page Web de cet organisme à l'adresse www.whc.org.

Règlements de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada

Juillet 2001

Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune

Rapport du SCF sur la réglementation concernant les oiseaux migrateurs - numéro 3

Éditeur

Le présent rapport a été préparé par le Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune et édité par Kathryn M. Dickson (SCF, Bureau national).

Le présent rapport devrait être cité comme suit :

Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune. *Règlements de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada : Juillet 2001*, 2001, Rapp. SCF réglementation oiseaux migr. N° 3.

Commentaires

Les commentaires relatifs au présent rapport, au processus d'établissement des règlements ou à d'autres points concernant des préoccupations nationales portant sur les oiseaux migrateurs considérés comme gibier devraient être envoyés à l'adresse suivante :

Directeur général, Service canadien de la faune, Ottawa (Ontario) K1A 0H3.

Les commentaires particuliers à une région devraient être envoyés au directeur régional approprié, Service canadien de la faune, Service de la conservation de l'environnement, aux adresses suivantes :

Région de l'Atlantique : 17 Waterfowl Lane, C.P. 6227, Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

Région du Québec : 1141, route de l'Église, C.P. 10100, Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5

Région de l'Ontario : 4905, rue Dufferin, Downsview (Ontario) M3H 5T4.

Région des Prairies et du Nord : Twin Atria N° 2, 4999-98 Avenue, Edmonton (Alberta) T6B 2X3

Région du Pacifique et du Yukon : 5421 Robertson Road, R.R. # 1, Delta (Colombie-Britannique) V4K 3N2

Publié avec l'autorisation du
ministre de l'Environnement
Service canadien de la faune

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada, 2001
N° de catalogue CW69-16/3-2001F
ISBN 0-662-30831-X
ISSN 1497-0139

Il est possible d'obtenir des exemplaires du présent rapport auprès de :

Division des publications
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
cws-scf@ec.gc.ca
<http://www.cws-scf.ec.gc.ca>

Table des matières

Contexte.....	1
Calendrier annuel <u>révisé</u> de l'élaboration des règlements de chasse	1
RELEVÉS DES POPULATIONS REPRODUCTRICES DE 2001 – Renseignements préliminaires	2
CANARDS	2
<i>Colombie-Britannique</i>	2
<i>Prairies du Canada</i>	3
<i>Ouest des Territoires du Nord-Ouest</i>	3
<i>Nord-Ouest de l'Ontario</i>	3
<i>Est du Canada</i>	3
OIES et BERNACHES	4
<i>Grande Oie des neiges</i>	4
<i>Oies et Bernaches dans l'Est de l'Arctique canadien</i>	4
<i>Oies et bernaches dans l'Ouest de l'Arctique canadien</i>	5
<i>Petite Oie des neiges de l'île Wrangel</i>	5
<i>Conditions de reproduction des oies et bernaches nichant dans les basses terres des baies d'Hudson et James</i>	5
<i>Petite Oie des neiges dans la baie d'Hudson</i>	5
<i>Bernache du Canada, population de l'Atlantique Nord</i>	5
<i>Bernache du Canada, population de l'Atlantique</i>	6
<i>Bernache du Canada, population du Sud de la baie James</i>	6
<i>Bernache du Canada, population de la vallée du Mississippi</i>	7
<i>Bernache du Canada, population de l'Est des Prairies</i>	7
Stratégie relative aux prises de Canards noirs	7
Gestion des Oies des neiges surabondantes.....	8
Règlements de chasse pour la saison 2001-2002.....	9
<i>Terre-Neuve et Labrador</i>	9
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	9
<i>Nouvelle-Écosse</i>	9
<i>Nouveau-Brunswick</i>	9
<i>Québec</i>	9
<i>Ontario</i>	10
<i>Manitoba</i>	11
<i>Saskatchewan</i>	12
<i>Alberta</i>	12
<i>Colombie-Britannique</i>	12
<i>Nunavut</i>	12
<i>Territoires du Nord-Ouest et du Yukon</i>	12
Autres modifications au <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>	12
<i>Gestion de la chasse aux guillemots à Terre-Neuve et au Labrador</i>	12
Modification aux autres règlements.....	13
<i>Grenaille non toxique</i>	13
<i>Restriction concernant l'appâtage</i>	13
<i>Règlement sur les réserves d'espèces sauvages</i>	14
<i>Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs</i>	14
Bibliographie	14
Annexe A.....	35
<i>Abrégés des règlements de chasse aux oiseaux migrateurs de 2001 par province et territoire</i>	35

Contexte

Les règlements de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada sont révisés tous les ans par Environnement Canada, avec l'apport des provinces et des territoires ainsi que de divers autres intervenants. Dans le cadre de ce processus, le Service canadien de la faune (SCF) produit trois rapports chaque année. Le rapport de novembre, *Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada*, contient des renseignements sur les populations et de nature biologique relatifs aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier, fournissant ainsi une base scientifique pour la gestion. Le rapport de décembre, *Propositions de modification du Règlement sur les oiseaux migrateurs du Canada*, décrit les modifications proposées aux règlements de chasse annuels, ainsi que d'autres modifications proposées au *Règlement sur les oiseaux migrateurs*. Les propositions relatives aux règlements de chasse sont élaborées conformément aux *Objectifs et directives pour l'établissement d'une réglementation nationale sur la chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier*. Ces deux rapports sont distribués aux organismes et aux particuliers ayant un intérêt pour la conservation des oiseaux migrateurs considérés comme gibier, afin de leur donner l'occasion de contribuer à l'élaboration des règlements de chasse dans ce pays. Le troisième rapport, *Règlements de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada*, distribué en juillet, résume les règlements de chasse pour la saison à venir.

Au Canada, le processus d'élaboration de règlements requiert que toutes les modifications soient sous forme de propositions finales au plus tard au début du mois de mars de chaque année. Cela signifie que les règlements de chasse doivent être établis avant que toute l'information sur les conditions de reproduction et les prévisions de production pour l'année en cours ne soit disponible. Cette situation ne pose généralement pas de difficultés, puisque les règlements de chasse sont fondés sur des tendances observées pendant plusieurs années; cependant, dans certains cas, les résultats des récents relevés des prises ou des populations reproductrices, effectués en mai et en juin, montreront la nécessité de modifier l'approche nationale afin d'assurer la conservation des oiseaux migrateurs considérés comme gibier. **En pareil cas, le Service canadien de la faune publiera un bulletin mettant à jour les règlements.**

Note pour les lecteurs des États-Unis

Le cycle annuel d'élaboration de règlements se produit plus tôt au Canada qu'aux États-Unis. Pour répondre aux exigences du processus de réglementation canadien,

les propositions relatives aux règlements de chasse doivent être terminées au plus tard au début du mois de mars de chaque année. Les représentants canadiens qui participent aux réunions estivales du Flyway Council et aux autres audiences ne font normalement pas état de ce qui est envisagé, mais de ce qui est devenu loi.

Calendrier annuel révisé de l'élaboration des règlements de chasse

Le calendrier annuel est établi selon l'exigence qui veut que les règlements de chasse annuels deviennent loi au début du mois de juin de chaque année.

- ◆ Début novembre : le rapport de novembre, contenant des renseignements de nature biologique, est distribué par l'administration centrale (AC) du SCF.
- ◆ Novembre et décembre : les compétences élaborent les propositions relatives aux règlements de chasse en collaboration avec les directeurs régionaux du SCF.
- ◆ Le 15 décembre : les régions du SCF fournissent à l'AC du SCF les modifications proposées aux règlements de chasse (avec justification) pour l'année à venir, ainsi que toute autre information qui devrait être comprise dans le rapport de décembre, dont les préavis relatifs aux points pour les années à venir. Les descriptions des changements aux zones sont envoyées par les régions du SCF à l'Arpenteur général pour examen, approbation et traduction.
- ◆ Début janvier : l'AC du SCF distribue le rapport de décembre, lequel comprend les propositions relatives aux règlements de chasse, afin de permettre la consultation publique, inter-régionale et internationale.
- ◆ Le 26 février : les réponses des consultations doivent être reçues aux bureaux des directeurs régionaux du SCF qui assurent leur distribution aux provinces et territoires.
- ◆ De la mi-janvier au début mars : les régions du SCF travaillent avec les provinces et les territoires pour parachever les propositions relatives aux règlements de chasse.
- ◆ Le 12 mars : les propositions finales ainsi que le texte final et les abrégés des règlements de chasse sont envoyés par les directeurs régionaux du SCF à l'AC du SCF.

- ◆ D'avril à mai : l'AC du SCF entreprend le processus visant la préparation des documents juridiques et l'obtention de l'approbation des propositions relatives aux règlements de chasse.
- ◆ Juin : les règlements de chasse finaux, modifiés si nécessaire pour tenir compte des commentaires du public, deviennent loi.
- ◆ Le 15 juillet : les abrégés des règlements de chasse sont disponibles aux points de vente de Postes Canada.
- ◆ Fin juillet : l'AC du SCF termine le rapport de juillet, lequel comprend les propositions finales relatives aux règlements de chasse ainsi que les abrégés de ces règlements.
- ◆ Fin août : les règlements de chasse codifiés sont mis à la disposition des régions du SCF.

RELEVÉS DES POPULATIONS REPRODUCTRICES DE 2001 – Renseignements préliminaires

Les renseignements provenant de programmes sur le terrain entrepris au printemps 2001 sont fournis pour les régions pour lesquelles de nouvelles données étaient disponibles au moment de rédiger le présent rapport. Il est à noter que ces renseignements sont préliminaires. Les résultats de ces relevés des populations reproductrices de 2001 et d'autres relevés seront décrits en détail et comparés aux ensembles de données historiques dans le rapport de novembre 2001, *Situation des oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada*.

CANARDS

Colombie-Britannique (*Breault et Watts, 2001*)

Le Cooperative Wetland Survey est un projet interinstitutions lancé en 1987 qui a pour objectif de caractériser l'abondance de la sauvagine reproductrice et migratrice dans les terres humides de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Le relevé comporte six dénombrements répétés de la sauvagine dans près de 400 terres humides situées sur des propriétés privées ainsi que des terres appartenant aux peuples autochtones et aux gouvernements provincial et fédéral. Environ 290 de ces terres humides ont été surveillées de manière constante chaque année depuis 1988. Pour des raisons analytiques, ces dernières sont désignées sous le nom de « terres humides de référence » car elles permettent des comparaisons à long terme de l'abondance de la

sauvagine sur une quantité fixe d'habitats. L'hiver 2000-2001 a été caractérisé par de faibles accumulations de neige (de 30 % à 50 % inférieures à la moyenne) dans toute la partie sud de la Colombie-Britannique. Le printemps a été sec et froid, et les niveaux d'eaux en mai étaient généralement inférieurs à ceux de l'année précédente (qui a aussi été une année sèche). Cette année, les conditions des habitats de reproduction étaient inférieures à la moyenne et pires que celles des trois années antérieures. Le printemps froid s'est associé à une arrivée tardive des migrateurs hâtifs et une arrivée hâtive des migrateurs tardifs. Ce type de migration a probablement résulté en des dénombrements plus faibles des reproducteurs précoces (en raison d'une arrivée retardée et/ou d'une réduction de l'effort reproducteur) et plus élevés en ce qui concerne les migrateurs tardifs (en raison d'une arrivée hâtive et/ou d'un effort reproducteur précoce).

Le nombre total de canards observés en 2001 dans les terres humides de référence était inférieur de 5 % à celui de 2000 et de 2 % à la moyenne à long terme (1988-2000). Le nombre total de canards plongeurs était de moins de 1 % supérieur à celui de 2000 et de plus de 4 % à celui de la moyenne à long terme. Le nombre total de canards de surface était inférieur de 15 % à celui de 2000 et de 13 % à celui de la moyenne à long terme. Le nombre total de couples nicheurs était supérieur de 1 % à celui de 2000 et inférieur de 17 % à la moyenne à long terme. Pour les canards plongeurs, le nombre de couples nicheurs était supérieur de 12 % à celui de 2000 et inférieur de 14 % à la moyenne à long terme. Le nombre total de couples de canards de surface était inférieur de 7 % à celui de 2000 et inférieur de 19 % à la moyenne à long terme. Le nombre total de Bernaches du Canada était supérieur de 4 % à celui de 2000 et supérieur de 52 % à la moyenne à long terme. Le nombre de couples nicheurs de Bernaches du Canada était inférieur de 25 % à celui de 1999 et de 36 % à celui de la moyenne à long terme.

Les dénombrements refléteraient la deuxième année consécutive de conditions climatiques sèches dans le Centre de la Colombie-Britannique. Étant donné que le relevé actuel vise principalement un nombre fixe de terres humides, pour la plupart permanentes, il ne peut déceler des augmentations de la quantité d'habitats (p. ex. des terres humides supplémentaires) résultant d'une plus grande abondance d'eau. Les résultats du relevé ne sont pas rajustés selon un indice annuel de disponibilité d'étangs et, par conséquent, ils ne peuvent faire une distinction entre des populations stables qui se sont dispersées vers de nouvelles terres humides et des populations qui sont réellement en déclin. Des travaux sont actuellement en cours afin de présenter les données actuelles en termes de densité de la sauvagine pour des terres humides de tailles différentes et pour diverses régions écologiques de la province. Ces renseignements seront liés à une estimation provinciale de l'abondance

des terres humides (selon la taille) pour produire des estimations de la population de reproduction à l'échelle de la province.

Prairies du Canada (Caswell et Schuster, 2001; Wilkins et coll., 2001)

Le nombre d'étangs en mai dans les Prairies du Canada s'est accru de 13 % en 2001 comparativement à l'année précédente, la plus grande partie de cet accroissement se produisant dans le Sud du Manitoba. Le nombre d'étangs a diminué de 23 % dans le Sud de l'Alberta. Il y a eu 8 % de moins d'étangs par rapport à la moyenne à long terme (1961-2000). En mai 2001, le nombre d'étangs dans les Prairies du Canada et les Prairies des États-Unis combinées était de 4,6 millions, soit une hausse de 18 % par rapport à l'an dernier. Le nombre d'étangs était inférieur de 6 % à la moyenne à long terme.

Les estimations préliminaires montrent que dans les Prairies du Canada et les Prairies des États-Unis, le nombre total de canards en mai 2001 était inférieur de 13 % à celui de l'an passé, mais supérieur de 5 % à la moyenne des dix dernières années et bien supérieur à la moyenne à long terme (+ 14 %). En ce qui concerne les principales espèces de canards, la plupart ont connu un déclin en comparaison de l'an passé, mais restent près de la moyenne à long terme ou y sont supérieures. La situation du Canard pilet demeure très préoccupante, étant de 43 % inférieure à la moyenne à long terme.

Ouest des Territoires du Nord-Ouest (Caswell et Schuster, 2001)

En 2001, dans la partie des Territoires du Nord-Ouest ayant fait l'objet de relevés, le nombre total de canards était inférieur à celui de 2000 (- 17 %). Ce nombre était inférieur à la moyenne des dix dernières années (- 8 %) et à la moyenne à long terme (1955-2000) (- 35 %). Des augmentations n'ont été observées que pour la Sarcelle à ailes bleues (+ 19 %), le Fuligule à tête rouge (+ 4 %) et le Petit Garrot (+ 92 %) par rapport à l'an passé. Les Canards colverts étaient inférieurs à la moyenne des dix dernières années et à la moyenne à long terme. L'estimation relative aux Fuligules milouinans était inférieure de 12 % à celle de l'an dernier, de 19 % à la moyenne des dix dernières années et de 46 % à la moyenne à long terme.

Nord-Ouest de l'Ontario (Caswell et Schuster, 2001)

En 2001, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, le nombre total de canards était grandement inférieur (- 66 %) à celle de 2000. Elle est aussi inférieure à la moyenne des dix dernières années (- 62 %) et à la moyenne à long terme (- 47 %). En général, il y a eu des

déclins dans la plupart des espèces de canards de surface et plongeurs par rapport à l'année dernière, à la moyenne des dix dernières années et à la moyenne à long terme.

Est du Canada

La région boréale de l'Est du Canada fait l'objet de relevés en hélicoptère depuis 1990, dans le cadre du Plan conjoint sur le Canard noir (PCCN) du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Depuis 1999-2000, l'analyse des tendances des résultats des relevés dans les aires de nidification a montré de fortes augmentations du nombre de couples de Canards noirs, de Canards colverts, de Canards branchus, de Fuligules à collier et de Bernaches du Canada dans l'ensemble de l'aire de répartition. L'augmentation des Canards noirs a été observée dans les strates 1, 2 et 3 (hautes terres de l'Atlantique et l'Est et le Centre du bouclier boréal respectivement), alors qu'il n'y a eu aucun changement dans la strate 4 (Ouest du bouclier boréal). Les tendances relatives au Canard colvert ont montré d'importants accroissements dans les strates 1 et 4. Dans les hautes terres de l'Atlantique, les couples de Harles couronnés, de Canards branchus, de Fuligules à collier et de Sarcelles d'hiver ont aussi beaucoup augmenté. Au cours de cette période, aucune espèce n'a connu de déclin important dans l'une ou l'autre strate (Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune, 2000).

En 2001, des relevés effectués en hélicoptère ont été de nouveau effectués à Terre-Neuve et au Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. En 2001, la fonte des glaces et de la neige a été tardive dans les provinces maritimes, avec des températures froides et des tempêtes de neige en mars et au début d'avril. Les températures chaudes de la fin d'avril et de mai ont rapidement fait fondre la neige, et la phénologie de la végétation était près de la normale pendant les relevés des couples reproducteurs. Toutefois, la fonte des neiges tardive et limitée peut avoir causé la phénologie de reproduction précoce observée chez les Canards noirs lors du relevé. Une proportion plus élevée de couples par rapport aux Canards noirs mâles solitaires a été enregistrée en 2001.

Au Québec, les mois de mars et d'avril ont été froids, mais la température s'est réchauffée rapidement en mai. On a enregistré des conditions très sèches en avril et en mai, et tous les lacs étaient libres de glace lors du relevé. Tout au cours de la période de nidification et au début de la période d'élevage, les conditions météorologiques ont été bonnes, mais le niveau peu élevé de l'eau dans les lacs, les rivières et les terres humides pourrait avoir une incidence négative sur la reproduction. Néanmoins, si le temps reste beau pendant le reste de l'été, la production des canards devrait dépasser la moyenne (Bordage, comm. pers.).

En Ontario, le printemps a commencé avec des conditions généralement froides, tout au cours de mars et une bonne partie d'avril, bien que le manteau nival ait décliné uniformément au cours de cette période; les conditions étaient légèrement plus chaudes que la normale dans la partie nord-ouest. Vers la fin d'avril, il y a eu un glissement net vers des températures plus chaudes qui se sont maintenues en mai. Il y a également eu peu de précipitations au printemps, et les niveaux d'eau des lacs, des rivières et des terres humides sont apparus légèrement inférieurs à la normale, comme l'an passé. La phénologie de la végétation a évolué rapidement avec le temps plus chaud et a rapidement dépassé la normale, approchant ainsi celle de 1998, même si avril a été beaucoup plus froid que la moyenne. On prévoit que les niveaux d'eau légèrement inférieurs à la moyenne des plus petites terres humides servant à la reproduction auront peu d'incidences sur la productivité de la sauvagine dans l'aire du relevé où prévalent des plans d'eau permanents. Le temps chaud, qui a commencé à la fin d'avril et qui s'est poursuivi en juin, pourrait avoir une incidence positive sur le succès de la nidification et de l'élevage. La production pourrait bien être meilleure que la normale, contrairement aux pauvres efforts de l'an dernier (Ross, 2001).

Les analyses préliminaires des dénombrements du relevé de 2001 sont terminées. Le nombre de Canards noirs était semblable à ceux des années récentes en Nouvelle-Écosse et plus faible au Nouveau-Brunswick. En 2001, la densité moyenne dans les parcelles en Nouvelle-Écosse était de 37,9 équivalents-couples par 100 km², par comparaison avec la moyenne de 36,5 en 1999 et en 2000, et celle de 23,3 pour la période de 1990 à 2000. Au Nouveau-Brunswick, la densité moyenne était de 26,8 équivalents-couples par 100 km², par comparaison avec la moyenne de 35,3 en 1999 et en 2000, et celle de 21,2 pour la période de 1992 à 2000 (Bateman, comm. pers.).

Au Québec, les données sont en cours d'analyse. Les estimations préliminaires montrent que le nombre de Canards noirs semble inférieur à celui de l'année dernière, un record absolu, mais devrait être supérieur à la moyenne à long terme (Bordage, comm. pers.). On a observé la même situation pour la plupart des espèces de canard.

En Ontario, les Canards noirs ont décliné d'environ 10 % par rapport à l'an dernier, qui a donné le niveau le plus élevé enregistré jusqu'ici. Cela peut traduire la faible production démontrée par le baguage et les ratios d'âge de l'année dernière. Les Canards colverts ont décliné à un niveau plus normal par rapport au dénombrement anormalement élevé de 2000. Les dénombrements ont généralement diminué pour les autres espèces de surface, en particulier pour le Canard branchu qui, comme le Canard colvert, a retrouvé des niveaux plus normaux par rapport à ceux enregistrés au cours des deux dernières années. La plupart des

canards plongeurs et le Plongeon huard ont connu une densité de reproduction accrue. Le Garrot à œil d'or, notamment, a atteint des niveaux records. La densité totale de toute la sauvagine s'est placée vers le milieu de l'étendue de ceux enregistrés au cours des six dernières années, bien que plus élevés que la moyenne de la première moitié des années 1990 (Ross, 2001). Les estimations préliminaires pour 2001 sont maintenant calculées pour Terre-Neuve et le Labrador.

OIES et BERNACHES

Grande Oie des neiges (*Hughes, comm. pers.; Gauthier, comm. pers.*)

L'estimation préliminaire de la taille de la population printanière de 2001 était d'environ 690 302 ± 72 871 individus (95 % I.C.). En incluant 3 555 Oies non photographiées, la taille de la population totale est estimée initialement à 693 857 Oies. Il s'agit du résultat du premier de deux relevés photographiques effectués, respectivement, le 25 avril et le 8 mai.

Il n'y aura pas d'« estimation rajustée » pour 2001, car il n'y avait pas assez d'échantillons d'Oies munies d'émetteurs. Cependant, la portée du relevé photographique du printemps était excellente, avec l'utilisation de plusieurs avions et un bon choix du moment. L'estimation de la population de 2001 devrait donc être assez bonne. L'estimation est supérieure d'environ 117 000 Oies à l'estimation non rajustée de l'an dernier (577 000) et inférieure d'environ 120 000 à l'estimation rajustée de 2000.

Les résultats préliminaires de l'île Bylot, provenant d'une étude exhaustive de la reproduction des Oies des neiges, montraient que l'établissement des nids était de deux ou trois jours plus tardif que la moyenne, mais que l'effort de nidification semble maintenant être dans la moyenne et sans doute meilleur qu'en 2000. On prévoit généralement que la production sera dans la moyenne.

Oies et Bernaches dans l'Est de l'Arctique canadien (*Mallory, comm. pers.*)

Contrairement à 2000, le printemps de 2001 est arrivé tôt dans le Sud de l'île Baffin et sur l'île Southampton. La glace de mer et le manteau nival sur les terres ont disparu environ deux semaines plus tôt que la normale. Les chasseurs locaux ont signalé que les Bernaches du Canada étaient « abondantes » dans la baie Frobisher et sur les côtes sud et est de l'île Baffin. Les rapports de l'île Southampton indiquent que le taux de reproduction des Bernaches est environ deux semaines plus tôt que le calendrier normal et va de niveaux normaux à supérieurs à la normale. Actuellement, on ignore jusqu'à quel point ces

conditions sont représentatives de celles de l'Est de l'Arctique, en particulier en ce qui concerne l'importante colonie de Bernaches de la grande plaine de Koukdjuak, dans le Sud-Ouest de l'île Baffin.

Oies et bernaches dans l'Ouest de l'Arctique canadien (Caswell et Hines, comm. pers.)

Plus de 95 % des Oies des neiges dans l'Ouest de l'Arctique canadien nichent sur l'île Banks. Le nombre d'Oies des neiges nichant sur l'île Banks a énormément augmenté depuis les années 1960, à tel point qu'il pourrait être nécessaire de stabiliser l'augmentation pour prévenir des problèmes d'habitat liés au déracinement des plantes et au broutage par les oies et bernaches. Le reste des oiseaux nichent en petites colonies sur le continent, dans les refuges d'oiseaux migrants de la rivière Anderson et de l'île Kendall. En juin 2001, le personnel du SCF a effectué des dénombrements au sol sur l'île Banks, à des fins de comparaison avec le relevé photographique aérien effectué cette année. La nidification des Oies des neiges a été retardée, et une proportion d'oiseaux dépassant la moyenne n'étaient pas des reproducteurs. Le printemps est arrivé très tardivement à l'île Banks. Sur le continent, le SCF a effectué des dénombrements aériens des colonies de Petites Oies des neiges sur l'île Kendall, dans le delta du fleuve Mackenzie et dans le delta de la rivière Anderson. Étant donné le printemps tardif dans l'ensemble de l'Ouest de l'Arctique, les efforts de nidification de ces deux espèces semblent être quelque peu retardés et réduits.

Pendant les relevés sur le continent, on a observé que les volées de groupes non reproducteurs d'Oies rieuses étaient plus nombreuses que d'habitude. Cela indique que la production de l'Oie rieuse sera réduite en 2001.

Une fonte tardive de la neige s'est produite au sud et à l'est du delta du Mackenzie et de la rivière Anderson, ainsi que dans les régions où nichent davantage d'Oies des neiges de la PPGB. Il semble probable que les Bernaches du Canada connaîtront aussi un faible succès de reproduction.

Dans l'ensemble, du fait d'un printemps exceptionnellement tardif, on peut prévoir une production inférieure à la moyenne des oies et bernaches et des cygnes dans l'Ouest de l'Arctique en 2001.

Petite Oie des neiges de l'île Wrangel (Kraege, comm. pers.)

La colonie actuelle de Petites Oies des neiges de l'île Wrangel est tout ce qui reste des grandes colonies de Sibérie d'il y a un siècle. Des biologistes russes surveillant la population ont enregistré un déclin de 120 000 oiseaux nicheurs en 1970 à moins de la moitié

de ce total dans les années 1990 (Kerbes, 1999). Cette population intéresse beaucoup le Canada parce qu'elle migre par l'Ouest du Canada à l'automne et au printemps, et parce que plus de la moitié de la population hiverne dans le delta du Fraser (C.-B.) et dans le delta avoisinant de Skagit (Washington). V. Baranyuk a signalé une bonne année en 2001 pour l'Oie des neiges sur l'île. Il a estimé la population printanière à 105 000 individus (comparativement avec 95 000 l'an passé). La colonie principale compte 25 000 nids (comme l'an passé), avec une ponte moyenne de 3,6 (également comme l'an dernier).

Conditions de reproduction des oies et bernaches nichant dans les basses terres des baies d'Hudson et James (Abraham, Leafloor et Walton, 2001)

Les chutes et les accumulations de neige ont été relativement légères pendant l'hiver 2000-2001. La fonte de la neige et la débâcle des rivières se sont produites plus tôt que d'habitude. Les aires d'étude sur l'île Akimiski et au ruisseau Burntpoint sur le continent étaient libres de neige et, au début de mai, les plans d'eau étaient ouverts et exempts de glace. Au début de mai, la baie James avait une couverture de glace de beaucoup inférieure à celle observée au cours de la plupart des années. Les conditions sont humides dans les basses terres de la baie d'Hudson depuis le début de juin.

Petite Oie des neiges dans la baie d'Hudson (Abraham et Rockwell, comm. pers.)

À l'arrivée à la baie La Perouse, un vol de reconnaissance a été effectué à partir de la rivière à la Baleine jusqu'à la rivière Broad. On a trouvé des Oies des neiges nicheuses en de faibles densités dans toute la région, et elles se trouvaient dans des aires non utilisées depuis les quelques dernières années. D'après les ratios d'oies bleues et d'oies blanches, il semble y avoir une nouvelle répartition des oiseaux de l'aire locale. À la baie de La Perouse, la phénologie de la colonie nicheuse était décrite comme moyenne, avec une répartition bimodale des dates d'éclosion, dont les dates de pointe étaient séparées de 8 à 12 jours. Les tailles des pontes étaient importantes. La production à l'éclosion était bonne, mais le temps froid et neigeux qui suivait pourrait avoir eu des incidences sur la survie des oisons.

Bernache du Canada, population de l'Atlantique Nord (Bateman, 2000; Bidwell, comm. pers.)

En 1998 et 1999, on a effectué un relevé de cette population de Bernaches du Canada à l'aide de deux méthodes : 1) un relevé du SCF conçu pour faire

des comparaisons avec les relevés de 1980, de 1993 et de 1994; 2) le relevé par transect du printemps du USFWS qui a été élargi pour englober Terre-Neuve et le Labrador (strates 66 et 67, respectivement). Le relevé du SCF a indiqué qu'en 1999, la densité estimée des couples de Bernaches du Canada par 100 km² était de 8,1, ce qui était beaucoup plus élevé que les densités observées dans des relevés comparables effectués en 1980, en 1993 et en 1994, qui variaient de 5,5 à 5,7 couples par 100 km² (Bateman, 2000).

Les comparaisons initiales des deux relevés ont montré que les résultats étaient comparables, alors, à partir de 2000, seul le dernier relevé a été effectué. Des comparaisons ultérieures des résultats des deux relevés ont montré qu'ils n'étaient pas aussi identiques qu'on ne l'avait d'abord cru. La tendance des tailles des populations reproductrices de la population de l'Atlantique Nord de la Bernache du Canada reste une lacune importante dans les données, qui gêne les décisions en matière de gestion de cette population.

En 2001, le nombre de couples de Bernaches du Canada estimé à Terre-Neuve et au Labrador (strates 66 et 67) était de 57 797 couples, comparativement à 57 985 couples estimés l'an passé. Le nombre total de Bernaches a été estimé à 129 258, comparativement à 175 541 en 2000 (Bidwell, comm. pers.).

Bernache du Canada, population de l'Atlantique (*Harvey et Rodrigue, comm. pers.; Bordage, comm. pers.; Hughes, 2001*)

Le neuvième relevé annuel consécutif des Bernaches du Canada dans le Nord du Québec s'est fait en juin 2001. Le relevé de 2001 a englobé les trois régions où l'on avait observé auparavant les plus fortes densités de Bernaches nicheuses (intérieur de la péninsule d'Ungava, littoral de la baie d'Ungava et de la baie d'Hudson, et la zone de transition entre la toundra et la forêt, au sud de la péninsule). Une quatrième région située dans la forêt boréale à la latitude de la baie James n'a pas été incluse dans ce relevé depuis 1996, mais cette région a été touchée dans le cadre du relevé par transect de l'Est du Canada effectué par le USFWS à partir de 2000.

Contrairement à l'an dernier, les conditions en 2001 ont semblé excellentes; le printemps a été hâtif, le manteau nival étant moins épais qu'au cours des deux dernières années et le temps plus chaud que d'ordinaire à la fin de mai. Il n'y avait presque plus de neige ou de glace au moment du relevé (du 11 au 23 juin). Une proportion élevée d'équivalents-couples a été observée comme Bernaches solitaires, surtout le long de la côte de la baie d'Hudson. En 2001, le nombre de Bernaches du Canada observées comme couples ou comme oiseaux solitaires a augmenté de 57 % comparativement à 2000, démontrant un nombre estimé de 146 662 couples (erreur-type = 16 185),

comparativement à 93 230 couples estimés l'an dernier. Alors que l'on prévoit que le nombre de couples reproducteurs sur la côte de la baie d'Ungava sera égal à celui de l'an dernier, le nombre de couples sur la côte de la baie d'Hudson est beaucoup plus élevé. Le nombre estimé de Bernaches qui ne se reproduisent pas est semblable à celui de l'an dernier; toutefois, il est difficile d'interpréter l'importance de cette estimation, parce qu'elle inclut des migrants en mue d'autres populations d'oies et bernaches.

Dans la forêt boréale, où les Bernaches du Canada sont dénombrées dans le cadre d'un programme annuel de relevé effectué en hélicoptère appuyé par le Plan conjoint sur le Canard noir (PCCN), le nombre de couples nicheurs observés en 2001 a semblé être le plus élevé enregistré depuis le début du relevé, en 1990 (Bordage, comm. pers.). Cependant, il faut confirmer ce résultat par l'achèvement des analyses. Il a semblé également que la plupart des nids observés contenaient davantage d'œufs que d'habitude, ce qui pourrait indiquer une bonne production dans cette partie de l'aire de nidification. La région couverte par les relevés du PCCN est à la limite sud de l'aire de nidification des Bernaches du Canada de la population de l'Atlantique.

Hughes (2001) a signalé que la densité des nids s'est accrue de près de 50 % dans la partie de la baie d'Hudson de l'aire de reproduction et était aussi beaucoup plus élevée qu'antérieurement dans la région de la baie d'Ungava. Dans la zone principale de l'étude, près de Puvirnituq, le point culminant des éclosions était aux environs du 24 juin, une journée plus tôt que la moyenne des quatre années précédentes. En général, dans les sites secondaires de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava, la taille moyenne des pontes était dans la moyenne et, à quelques exceptions près, la prédation était relativement faible. Les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles, mais le succès des nids devrait dépasser la moyenne dans la plupart des sites visités. On prévoit un important envol automnal de Bernaches du Canada, à partir de l'Ungava.

Bernache du Canada, population du Sud de la baie James (*Leafloor et Ross, 2001; Abraham et coll., 2001; Leafloor, comm. pers.*)

Les relevés aériens de 2001 ont eu lieu du 23 au 25 mai dans de bonnes conditions météorologiques, et l'on a estimé que la plupart des Bernaches en étaient à leur troisième semaine d'incubation. La taille estimée de la population printanière de Bernaches du Canada du Sud de la baie James était de 102 671 oiseaux, une augmentation par rapport aux 89 064 individus de l'an dernier. En comparaison avec 2000, le nombre de couples reproducteurs sur l'île Akimiski s'est accru de 8 % environ et le nombre estimé de non reproducteurs a augmenté de 39 %. Sur le continent, le nombre de couples reproducteurs a diminué de 22 % par rapport à

l'an dernier, tandis que le nombre estimé de non reproducteurs s'est accru de plus de 500 %. Peu de migrateurs en mue étaient présents lors du relevé, et ils ne sont pas considérés comme étant un facteur de confusion dans les résultats de 2001. Les conditions à l'arrivée, préalables à la ponte et à la sélection de l'emplacement du nid étaient excellentes. Les éclosions étaient synchronisées, et la taille des pontes était élevée, étant donné l'absence de contraintes pour la sélection de l'emplacement et la ponte. Avec des conditions favorables au cours de la période d'élevage, il devrait y avoir un grand nombre de juvéniles dans le vol automnal, sauf peut-être en provenance de l'île Akimiski, où la disponibilité d'aliments par individu continue d'être problématique pour la croissance et la survie des oisons.

Bernache du Canada, population de la vallée du Mississippi (*Leafloor et Ross, 2001; Leafloor, comm. pers.*)

L'estimation de la population du printemps était de 468 584 individus, une diminution de 56 % par rapport à 2000. Cependant, le nombre estimé de nids (176 584) était seulement inférieur de 5 % à celui de 2000, ce qui indique que la plupart du déclin concernait des oiseaux non reproducteurs. La prévision relative à l'envol de l'automne est de 697 142 oiseaux, soit une réduction de 46 % par rapport à l'an passé. Des volées de migrateurs en mue ont été observées à Moosonee à partir du 24 mai, mais il ne s'est pas produit de grands déplacements avant le début de juin. Cette année, des relevés d'oiseaux non reproducteurs n'ont pas été effectués le long de la côte. À la place, on a utilisé le nombre moyen d'oiseaux non reproducteurs de la période de 1991 à 2000. La nidification a commencé tôt, et l'on prévoit que la production sera de bonne à excellente, d'après des études au sol effectuées au ruisseau Burntpoint, le long de la côte de la baie d'Hudson.

Bernache du Canada, population de l'Est des Prairies (*Humburg, Telander, Foster et Lubinski, 2001*)

En 2001, la phénologie de la population de l'Est des Prairies (PEP) relative à la reproduction a été plus précoce qu'en 2000 et semblable à celle de 1998 et de 1999. Malgré un temps froid durant l'hiver, un manteau nival limité et une période de conditions très douces en mai ont provoqué une débâcle printanière rapide et une saison de nidification hâtive. L'estimation de 2001 de la PEP de 215 400 ($\pm 28\,400$) individus, était inférieure à celle de 2000 (275 100 $\pm 38\,700$), mais semblable à celle de la plupart des années depuis le milieu des années 1980. Cette estimation dépasse l'objectif du Plan pour la PEP, établi à 200 000. Le nombre de Bernaches

observées en couples ou comme oiseaux solitaires n'a pas changé par rapport à l'an dernier et était inférieur à celui de la plupart des 20 dernières années. Toutefois, il est resté dans la plage du Plan 2000 relatif à la PEP pour les Bernaches solitaires et en couples (de 120 000 à 170 000), qui est le critère seuil pour les saisons de chasse « moyennes » de la PEP. De grands nombres de Bernaches en groupes (93 100 $\pm 23\,500$) expliquent une bonne partie de l'estimation de la population totale et ont été les deuxièmes plus élevés depuis que les relevés de la PEP ont commencé. Malgré le déclin de l'estimation de la PEP, la production sera probablement plus grande qu'en 2000, en raison de la saison de nidification hâtive, de la taille plus élevée des pontes et des augmentations locales des densités de nidification. Le vol automnal, bien qu'il renferme une importante proportion d'immatures, ne devrait pas être plus élevé qu'en 2000.

Stratégie relative aux prises de Canards noirs

Un comité canado-américain sur la Stratégie relative aux prises de Canards noirs a été mis sur pied, afin de formuler des recommandations sur la façon dont les deux pays devraient aborder la réglementation future de la chasse au Canard noir. Ce comité est coprésidé par le chef de la Division de la conservation des oiseaux migrateurs, Service canadien de la faune, et par le chef de la Surveys and Assessment Branch, Office of Migratory Bird Management, U.S. Fish and Wildlife Service. Une méthodologie de gestion évolutive fait actuellement l'objet d'une étude approfondie par le Groupe de travail sur la gestion évolutive de la récolte du Canard noir.

La gestion évolutive sous-entend une approche selon laquelle des systèmes dont on ne comprend pas tous les mécanismes sont gérés conformément à une stratégie qui fait de l'apprentissage un objectif précis et qui a recours à l'apport de tout cycle de gestion donné pour améliorer les modèles et les processus décisionnels des cycles à venir. Dans le cas du Canard noir, l'étude menée par le groupe de travail comportera la mise en place de plusieurs modèles de populations de Canards noirs et un processus d'optimisation mathématique visant à aider la prise de décisions relatives aux règlements. Le résultat de ce processus serait une série de recommandations générales visant les règlements de chasse, classées dans des catégories telles que restrictive, modérée ou libérale.

Une équipe de scientifiques, qui a son siège à la Georgia Cooperative Wildlife Research Unit, travaille à l'élaboration de modèles de populations. Les résultats préliminaires laissent entrevoir que les taux de prises et l'influence des Canards colverts seraient les principaux facteurs dont il faut tenir compte. Cependant, aucune

des variables n'a eu, à elle seule, d'influence déterminante sur les populations de Canards noirs.

Parmi les éléments clés que le groupe de travail considère importants se trouvent notamment la division de la population de Canards noirs en secteurs de gestion fondés sur les aires de reproduction, d'hivernage et de prise, le regroupement de plusieurs sources de données telles que les quadrats de relevés effectués en hélicoptère et les transects de relevés linéaires effectués en avion, la recherche des meilleurs moyens d'intégrer les données relatives à l'habitat et l'intégration de données relatives à la population de Canards colverts de l'Est. La solution à ces problèmes techniques nécessitera l'extension des méthodologies existantes de gestion évolutive des ressources.

Le comité sur la Stratégie relative aux prises de Canards noirs a l'intention de tenir les organismes consultatifs de réglementation concernés, tant au Canada qu'aux États-Unis, au courant de l'avancement de l'étude sur la gestion évolutive. Les organismes seront aussi informés si des cadres stratégiques de rechange visant les règlements de chasse aux Canards noirs sont pris en considération.

L'état d'avancement de l'étude sur la gestion évolutive peut être consulté sur le site Web suivant : <http://fisher.forestry.uga.edu/blackduck/overviewfr.html>

Gestion des Oies des neiges surabondantes

Problématique

La croissance rapide de la plupart des populations d'Oies des neiges est toujours très préoccupante. Des évaluations des incidences environnementales de la croissance rapide des populations de Grandes Oies des neiges et de Petites Oies des neiges du milieu du continent ont été faites par des groupes de travail composés de scientifiques canadiens et américains. Leurs analyses sont contenues dans les rapports intitulés *Arctic Ecosystems in Peril – Report of the Arctic Goose Habitat Working Group* (Abraham et Jefferies, 1997) et *The Greater Snow Goose – Report of the Arctic Goose Habitat Working Group* (Batt, 1998). Les groupes de travail ont conclu que les principales causes de la croissance des populations d'Oies des neiges étaient d'origine humaine. Une meilleure alimentation attribuable aux pratiques agricoles et la sécurité des refuges ont entraîné des taux de survie et de reproduction accrus des Oies des neiges. Ces populations sont devenues si importantes qu'elles ont une incidence sur les communautés végétales, dont les Oies et d'autres espèces dépendent pour se nourrir, dans les aires de rassemblement et de reproduction. Le broutage et le déracinement des plantes par les Oies suppriment non seulement la végétation de façon

permanente, mais modifient également les niveaux de salinité et d'humidité du sol. Le résultat est la modification ou l'élimination des communautés végétales qui, selon toute probabilité, ne seront pas remises en état. Bien que l'Arctique soit vaste, les aires qui subviennent aux besoins des Oies reproductrices et d'autres espèces compagnes sont limitées en superficie, et certaines deviendront probablement inutilisables de manière permanente. Les dommages accrus aux récoltes sont aussi une conséquence importante de la croissance des populations.

Réglementation

Plusieurs mesures de gestion ont été mises en œuvre simultanément afin de limiter la croissance rapide des populations et de réduire la taille de celles-ci à un niveau qui correspond à la capacité de charge des habitats. Une de ces mesures vise à accroître de deux à trois fois le taux de mortalité des Oies des neiges observé avant l'introduction des mesures de conservation. À partir de 1999, une modification apportée au *Règlement sur les oiseaux migrants* a créé des mesures spéciales de conservation, par lesquelles les chasseurs sont encouragés à prendre des espèces surabondantes pour des raisons de conservation et, dans certains cas et sous réserve de contrôles précis, d'utiliser des méthodes et du matériel spéciaux, comme des appeaux électroniques et des appâts. Les règlements de 1999 et de 2000 s'appliquaient à des régions choisies du Québec et du Manitoba, et ils ont été élargis pour inclure la Saskatchewan et le Nunavut à partir du printemps 2001. Les dates et les endroits où ces mesures spéciales de conservation ont été mises en application ont été déterminés par des consultations avec les gouvernements provinciaux, d'autres organismes et les collectivités locales.

Évaluation

Des plans d'évaluation ont été élaborés pour suivre les progrès réalisés relativement à l'atteinte des objectifs visant à réduire la croissance des populations et, finalement, à permettre le rétablissement des communautés végétales. Par exemple, dans l'ensemble de l'Arctique l'an dernier, près de 6 500 Petites Oies des neiges et 3 300 Oies de Ross ont été munies de colliers, portant le nombre total d'oiseaux bagués à 14 500 Petites Oies des neiges et 10 300 Oies de Ross depuis 1997 (D. Caswell, SCF, comm. pers.). Les objectifs principaux sont d'obtenir des estimations des taux de survie et de prises particulières aux colonies, de recueillir des renseignements sur la période et les tendances de migration d'automne et de printemps, ainsi que d'obtenir des estimations de population et de production. Les études sur les conditions des aires de rassemblement et des habitats de reproduction se sont poursuivies en 2000 le long de la côte ouest de la baie

d'Hudson, où les effets des Oies sur les habitats sont bien documentés. Des évaluations ont également été effectuées dans d'autres grandes colonies d'Oies des neiges. Ce travail se poursuivra en 2001.

Les mesures spéciales de conservation de 1999 et de 2000 ont réussi à accroître les taux de prises d'Oies des neiges. En ce qui concerne la Grande Oie des neiges, les taux estimés des prises d'adultes (fondés sur les prises durant la saison régulière au Canada et aux États-Unis, et comprenant les saisons spéciales de conservation en vigueur au Canada seulement) étaient de 14 % et de 18 % respectivement pour les saisons de 1998-1999 et de 1999-2000. Ces taux étaient considérablement plus élevés que ceux de la période de 1985 à 1997 (taux moyen de prises de 6 %), soit une période de croissance rapide de la population, et plus élevés que ceux de la période de 1975 à 1984 (11 %), période où la population était relativement petite et stable. Lorsque les saisons spéciales de conservation sont exclues, le taux de prises des adultes était de 10 % les deux années (G. Gauthier, SCF, inédit). Pour les Petites Oies des neiges, le taux de prises au Canada était bien inférieur aux taux de prises de Grandes Oies des neiges. Environ 1 200 autres oiseaux ont été pris par les chasseurs sportifs au cours de chacune des deux premières années de l'application des mesures de conservation. Le programme continental a toutefois réussi à accroître le taux de prises à environ le double de celui obtenu avant l'application des mesures spéciales (J. Kelly, USFWS, comm. pers.).

Étapes suivantes

Les analyses indiquent que des progrès sont réalisés relativement au contrôle de la croissance des populations de Grandes et de Petites Oies des neiges par l'utilisation des mesures spéciales de conservation, mais que la poursuite de ces mesures peut s'avérer nécessaire à court terme afin d'aider à atteindre les objectifs souhaités en matière de population et d'habitat. Au cours des prochains mois, les progrès réalisés jusqu'à présent seront évalués. Par après, des recommandations concernant les étapes suivantes seront proposées aux fins de consultations.

Règlements de chasse pour la saison 2001-2002

Les règlements en vigueur pour 2001-2002 se trouvent à l'annexe A. Le gouverneur en conseil a approuvé ces règlements le 14 juin 2001.

Terre-Neuve et Labrador

Aucune modification au règlement de chasse annuel.

Règlement sur les guillemots pour 2001-2002

Puisqu'il s'agit seulement de la deuxième année que la chasse traditionnelle aux guillemots à Terre-Neuve et au Labrador est gérée par le processus annuel de modification des annexes au *Règlement sur les oiseaux migrants*, nous présentons ici le règlement pour la prochaine saison de chasse. Les limites quotidiennes de prises et d'oiseaux à posséder touchant les guillemots dans l'ensemble de Terre-Neuve et du Labrador seront de 20 oiseaux par chasseur par jour, et de 40 oiseaux à posséder par chasseur. Les saisons de chasse aux guillemots pour chaque zone en 2001-2002 sont les suivantes (à noter que ces zones sont différentes de celles des autres oiseaux considérés comme gibier) :

- Zone n° 1 : du 1^{er} septembre au 15 décembre
- Zone n° 2 : du 9 octobre au 23 janvier
- Zone n° 3 : du 24 novembre au 9 mars
- Zone n° 4 : du 2 novembre au 7 janvier et du 29 janvier au 9 mars

Île-du-Prince-Édouard

Aucune modification au règlement de chasse annuel.

Nouvelle-Écosse

Aucune modification au règlement de chasse annuel. C'est la première année où la Journée de la relève aura lieu en Nouvelle-Écosse. Elle se tiendra dans toute la province le 22 septembre 2001.

Nouveau-Brunswick

Aucune modification au règlement de chasse annuel.

Québec

Bernache du Canada

Puisque la situation de la population de l'Atlantique de Bernaches du Canada continue de s'améliorer, les gestionnaires américains et canadiens mettent en œuvre une augmentation de la prise en 2001-2002. Au Québec, l'augmentation du nombre de jours de la saison de chasse et des limites quotidiennes de prises est mise en application. On a toutefois convenu de continuer à protéger la période de pointe de la migration de ces bernaches, et la saison de chasse reste donc fermée pendant un certain temps en octobre.

Canard noir

Les dénombrements de la sauvagine associés au Plan conjoint sur le Canard noir ont permis de constater que la population de Canards noirs continue d'augmenter depuis 1996 dans la région boréale du Québec. Une modification du règlement a été faite pour permettre la prise d'un plus grand nombre d'oiseaux après le 1^{er} novembre, dans les districts G, H et I, uniquement à l'est de la rivière Gatineau. Cette prise supplémentaire vise les canards de la forêt boréale du Québec, et elle ne doit pas toucher la population locale du Sud du Québec.

Garrot d'Islande

En novembre 2000, le Garrot d'Islande a été désigné par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) comme une espèce préoccupante. En conséquence, des modifications au règlement sont mises en application pour assurer une meilleure protection de l'espèce durant la saison de chasse. Après des discussions et des consultations, il a été décidé de raccourcir la saison pour tous les garrots (d'Islande et à œil d'or), de sorte qu'elle se termine maintenant le 21 octobre dans la partie du district E où se trouvent la plupart de ces oiseaux.

Dates d'ouverture de la saison de chasse

Des modifications aux dates d'ouverture ont été faites dans tous les districts, sauf dans le district A. Ces changements harmonisent les dates d'ouverture avec celles des districts limitrophes de la province de l'Ontario et permettent l'ouverture de la chasse un samedi. Pour les districts du Nord (B, C, D et E), les saisons de chasse commenceront le troisième samedi de septembre, alors que pour les districts du Sud (F, G, H, I et J), elles commenceront le quatrième samedi de ce mois. Certains groupes, satisfaits que les saisons ouvrent un samedi, voulaient que la saison ouvre plus tôt en septembre. Le Service canadien de la faune a conclu qu'une ouverture précoce accroîtrait les pressions exercées par la chasse à des niveaux inacceptables pour des oiseaux produits localement et des femelles adultes en mue. En particulier, il y a des préoccupations concernant la Sarcelle à ailes bleues, qui n'est pas abondante et migre tôt, ainsi que la population locale de Canards noirs.

Journées de la relève

Pour la deuxième année, les Journées de la relève se tiendront une semaine avant la date officielle d'ouverture de la chasse dans le district :

- dans les districts B à E, le 8 septembre;
- dans les districts F à J, le 15 septembre.

De plus, cette année, le maximum quotidien de prises pour les chasseurs débutants sera de trois oiseaux en tout. Dans cette limite de trois oiseaux, il faut respecter la limite particulière de chaque espèce. Ainsi, la prise de Sarcelles à ailes bleues est limitée à un oiseau dans les districts où la limite quotidienne pour cette espèce est d'une seule prise. Comme toujours, la chasse durant les Journées de la relève n'est permise qu'aux endroits où elle est autorisée par la loi, et elle n'est pas permise près des stations de baguage de la sauvagine; ces aires sont clairement indiquées.

Ontario

Population de Bernaches du Canada du Sud de la baie James

Divers règlements restrictifs ont été imposés depuis 1991 pour traiter le problème du déclin de la population de Bernaches du Canada du Sud de la baie James. Ils ont compris les fermetures temporaires de saisons de chasse dans le Sud-Ouest de l'Ontario, le report de dates d'ouverture et des réductions des limites quotidiennes de prises. Les récents renseignements provenant des baguages montrent que l'aire de reproduction de la population du Sud de la baie James, et donc la taille de la population, est plus vaste qu'on ne le croyait, s'étendant au nord jusqu'à la rivière Lake. De plus, la population de Grandes Bernaches du Canada a beaucoup augmenté depuis la mise en application des restrictions actuelles, réduisant ainsi le taux de prises de Bernaches du Canada de la population du Sud de la baie James.

Dans les secteurs de gestion de la faune (secteur 82 à 86, dans le Sud de l'Ontario, et dans les secteurs 23 à 32 et 37 à 41 dans le Nord de l'Ontario, la limite quotidienne de prises et la limite d'oiseaux à posséder sont passées à 3 et à 10 respectivement (à partir de 2 et de 4). En outre, dans la plupart des régions du Sud, où d'importantes restrictions sont en place, la saison ouvrira plus tôt. Cependant, les principales restrictions concernant une ouverture tardive le 1^{er} novembre et une limite de prises réduite restent en vigueur dans le secteur 94, laquelle est une aire de rassemblement clé. Il faut espérer que ces mesures amélioreront les possibilités de prises de Grandes Bernaches, dont le nombre dépasse largement celui des migrants. Cela permettra aussi la collecte de données provenant des plus récents efforts de baguage et de pose de colliers, dans le cadre desquels les Bernaches du Canada de la population du Sud de la baie James ont été correctement identifiées, permettant ainsi un calcul plus exact de l'apport de la prise.

Population de l'Atlantique de Bernaches du Canada

Puisque la situation de la population de l'Atlantique de Bernaches du Canada continue de s'améliorer, les gestionnaires américains et canadiens mettent en œuvre une augmentation de la prise en 2001-2002. En Ontario, l'augmentation du nombre de jours de la saison de chasse est mise en application. On a toutefois convenu de protéger la période de pointe de la migration de ces bernaches, et la saison de chasse reste donc fermée pendant un certain temps en octobre.

Grandes Bernaches du Canada

Les populations de Grandes Bernaches du Canada croissent de façon dramatique dans tout le Sud de l'Ontario. De plus, on trouve dans le Nord de l'Ontario des populations croissantes de Grandes Bernaches du Canada, ainsi que de nombreuses Bernaches migrantes en mue venant du Sud. Des saisons hâtives et tardives de chasse aux Bernaches du Canada ont été établies dans la plupart des secteurs de gestion de la faune du Sud de l'Ontario afin d'aider à réduire les problèmes de nuisance et de dommages causés aux récoltes liés aux Bernaches du Canada provenant de volées introduites. Ces saisons spéciales ont, en général, réussi à accroître le nombre de prises de Grandes Bernaches du Canada et à réduire les conflits avec les autres utilisateurs.

Des saisons tardives de chasse à la Bernache sont mises en application dans les secteurs 76 à 78 et 81, du 15 au 22 janvier et du 22 au 28 février. En outre, une saison hâtive spéciale est établie dans l'ensemble du district nord, du 1^{er} au 9 septembre, pour accroître le nombre de prises et donner plus de possibilités aux chasseurs du Nord, où la saison est très courte en raison du climat. Une limite de prises et d'oiseaux à posséder de 5 et de 10 oiseaux respectivement sera en vigueur.

Ouverture de la saison – date fixe ou le samedi

En réponse aux demandes des chasseurs qui préfèrent l'ouverture de la saison de chasse un samedi, les dates d'ouverture des saisons régulières de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier sont placées aux troisième et quatrième samedis de septembre pour les districts central et sud, respectivement.

Un grand nombre de chasseurs ne participent que le jour de l'ouverture, et s'ils ne peuvent chasser en raison de leur travail ou de l'école, ils peuvent tout simplement ne pas se donner la peine de participer. Les possibilités que l'ouverture le samedi offrira aux jeunes chasseurs sont particulièrement importantes. Les répercussions pouvant produire un changement important de la prise sont minimales. Il n'y aura pas de changement de date d'ouverture dans le district sud, tandis que dans celui du centre, la date d'ouverture sera avancée d'environ 2,5 jours.

Saison spéciale de la fauconnerie

Les dimanches, il y aura une saison spéciale permettant la fauconnerie et ne concernant que les canards, dans les secteurs du district sud où la chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier est autrement interdite le dimanche par la réglementation fédérale. Ces dimanches feront partie du nombre total de jours de chasse aux canards dans le district sud (pas plus de 107 jours sont autorisés). Le premier dimanche de la saison de fauconnerie aurait lieu le premier dimanche suivant l'ouverture de la saison régulière de chasse aux canards.

Manitoba

Saison de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier

Pour les résidents, l'ouverture de la saison générale de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier se fera le 8 septembre dans les zones de chasse aux oiseaux considérés comme gibier (zones) 2, 3 et 4, et la saison se poursuivra jusqu'à la fin de la saison générale pour les résidents (30 novembre). Pour les non-résidents, l'ouverture de la saison générale de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier se fera le 24 septembre, et la saison se poursuivra jusqu'à la fin de la saison générale pour les non-résidents (30 novembre).

Saison de chasse aux Oies des neiges

L'ouverture de la saison de chasse aux Oies des neiges pour les non-résidents est prévu pour le 17 septembre, et la saison se poursuivra jusqu'à la fin de la saison pour les non-résidents (30 novembre). Également, la restriction de chasse à l'Oie le matin seulement pour les résidents pendant toute la saison a été supprimée. Par contre, la restriction de chasse à l'Oie le matin seulement pour les non-résidents est maintenue du 17 septembre au 7 octobre. À partir du 8 octobre, les non-résidents auront le droit de chasser l'Oie toute la journée jusqu'à la fin de la saison de chasse (30 novembre).

Journées de la relève

Les Journées de la relève auront lieu avant l'ouverture de la saison générale de chasse à la sauvagine dans les zones de chasse aux oiseaux considérés comme gibier 2, 3 et 4, et ce du 1^{er} au 7 septembre.

Saskatchewan

Aucune modification au règlement de chasse annuel.

Alberta

Les limites de prises et d'oiseaux à posséder relatives aux oies blanches (des neiges et de Ross) passent de 10 et 30 à 20 et 60, respectivement, pour qu'elles soient compatibles avec les limites de la Saskatchewan et plus conformes à celles du Manitoba.

Colombie-Britannique

Fuligule à dos blanc

Le règlement restrictif actuel relatif au Fuligule à dos blanc est assoupli en augmentant les limites quotidiennes de prises et d'oiseaux à posséder de 1 à 4 et de 2 à 8 oiseaux, respectivement. La population continentale de Fuligules à dos blanc dépasse l'objectif de population du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine depuis sept ans, et les restrictions spéciales mises en œuvre ailleurs au Canada au début des années 1990 ont été assouplies ces dernières années. En 2001, la population continentale a décliné pour atteindre environ la taille moyenne à long terme, après avoir été à des niveaux élevés pendant plusieurs années.

Bernaches du Canada « résidentes »

Au cours des dernières années, un certain nombre de stratégies, dont l'introduction de saisons de chasse multiples (saisons divisées) ont été mises en œuvre dans le Sud de la province afin d'accroître les prises de Bernaches du Canada résidentes. Un rajustement des dates d'ouverture et de fermeture pour chaque saison divisée est mis en œuvre dans les districts de gestion n^{os} 1, 2 et 8, alors que dans le district de gestion n^o 3, des saisons multiples sont introduites pour aborder certains problèmes locaux ayant trait aux Bernaches du Canada résidentes.

Journées de la relève

Les Journées de la relève sont instaurées dans les districts de gestion n^{os} 3 et 8 et sont maintenues dans les districts n^{os} 1, 2 et 4 à 6.

Nunavut

Aucune modification au règlement de chasse annuel.

Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

Aucune modification au règlement de chasse annuel.

Révision du Règlement sur les oiseaux migrateurs

Bien que le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* soit révisé chaque année en ce qui concerne les saisons de chasse et les limites de prises, un certain nombre d'autres modifications sont nécessaires afin de faciliter les rapports avec d'autres mesures législatives, avec les modifications à la Convention concernant les oiseaux migrateurs, ainsi qu'avec les autres problèmes qui ont été soulevés. Le SCF a entrepris une révision de ce règlement en 1989 et de nouveau en 1991. Chaque fois, des problèmes ont été résolus, mais d'autres demeurent. Il est espéré que des améliorations significatives seront apportées au moyen d'une révision exhaustive actuellement en cours.

Le tableau 1 résume les points principaux actuellement étudiés dans le cadre de la révision du *Règlement*. De nombreuses modifications de moindre envergure seront aussi proposées. La documentation se rapportant à cette révision, y compris de l'information sur la manière dont le public peut participer au processus, sera disponible.

Autres modifications au Règlement sur les oiseaux migrateurs

Gestion de la chasse aux guillemots à Terre-Neuve et au Labrador

La Convention concernant les oiseaux migrateurs a été signée par la Grande-Bretagne (au nom du Canada) et les États-Unis d'Amérique en 1916. Le but de cette convention était d'interdire, dans les deux pays, la prise aveugle d'oiseaux, de leurs nids et de leurs œufs. Cet accord visait à atténuer les problèmes précis que constituaient les chasses commerciales et sportives de grande envergure ainsi que la prise d'oiseaux pour l'industrie de la chapellerie.

La Convention protégeait la plupart des espèces d'oiseaux, contrôlait la prise de certaines autres et interdisait la vente commerciale de toutes les espèces. Elle a créé trois catégories d'oiseaux migrateurs : les oiseaux considérés comme gibier (tels que les canards, les oies et bernaches et les grues); les oiseaux insectivores (oiseaux percheurs tels que les merles, les bruants, les passereaux et les pics); les oiseaux

non considérés comme gibier (tels que les plongeurs et les oiseaux de mer, y compris les guillemots). La Convention a aussi établi une saison fermée, avec quelques exceptions, à la chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier, soit du 10 mars au 1^{er} septembre, partout au Canada et aux États-Unis.

La chasse aux guillemots est une tradition de longue date à Terre-Neuve et au Labrador où l'on chasse ces oiseaux depuis des siècles à des fins de subsistance. Cependant, puisque les guillemots sont, en vertu de la Convention concernant les oiseaux migrateurs, une espèce non considérée comme gibier, cette chasse n'était plus conforme à la Convention lorsque Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération en 1949. À partir de 1993, des saisons de chasse et des limites de prises relatives aux guillemots ont été établies à des fins de conservation par le truchement d'une ordonnance administrative spéciale en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*.

En 1995, le Canada a négocié des modifications à la Convention, connues sous l'appellation Protocole de Parksville, afin de combler des lacunes dans la Convention entourant la chasse aux guillemots et pour régler d'autres questions. En vertu des dispositions du Protocole, la prise des guillemots par les habitants de Terre-Neuve et du Labrador est permise et sera maintenue à des niveaux durables de la même manière que les prises de la sauvagine sont actuellement réglementées. Il y a cependant certaines différences. En vertu du nouveau *Règlement*, entré en vigueur pour la saison de chasse 2000-2001, il est permis de chasser les guillemots à partir d'une embarcation motorisée en mouvement. Pour l'instant, on ne prévoit pas exiger l'utilisation de grenailles non toxiques pour la chasse aux guillemots. On envisagerait d'imposer à l'avenir l'utilisation de la grenaille non toxique si l'on pouvait démontrer des préoccupations valides en matière de santé publique ou relativement aux effets de son ingestion secondaire.

En dernier lieu, le SCF a étudié la nécessité d'imposer aux chasseurs de guillemots l'achat du Permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier. Sans un Permis, il n'y a aucun moyen direct de savoir combien de personnes chassent les guillemots ou combien d'oiseaux sont pris, renseignements qui sont essentiels à tout programme de gestion du gibier afin d'empêcher les prises excessives et de garantir que la chasse pourra se poursuivre à l'avenir. Tenant compte de l'importance des données sur les prises recueillies auprès des détenteurs de permis, le SCF a introduit l'exigence pour les chasseurs de guillemots d'acheter un Permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier dès la saison de chasse 2001. Le coût total du Permis est de 17 dollars, incluant le Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada (8,50 \$) qui est obligatoire. Bon nombre de chasseurs de guillemots ne seraient pas touchés par ce changement

puisque ce permis est déjà requis pour chasser les canards, les oies et bernaches et les bécassines. Habitat faunique Canada a accepté que les fonds supplémentaires provenant de la vente du Timbre aux chasseurs de guillemots soient affectés aux activités de gestion et de recherche appliquée relatives à la conservation des guillemots.

Pour faire part de vos commentaires, veuillez communiquer avec : Service canadien de la faune, 6, rue Bruce, Mount Pearl (T.-N.) A1N 4T3 ((709) 772-5585 ou (709) 535-0601; courrier électronique : cws.nfandlab@ec.gc.ca.

Modification aux autres règlements

Grenaille non toxique

Le *Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs* a été modifié afin d'exiger l'utilisation de grenaille non toxique pour la chasse à la plupart des oiseaux migrateurs considérés comme gibier (incluant les canards, les oies, les bernaches, les grues, les râles, les gallinules, les foulques et les bécassines) dans toutes les régions du Canada à partir du 1^{er} septembre 1999. Toutefois, trois espèces d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier, soit la Bécasse des bois, le Pigeon à queue barrée et la Tourterelle pleureuse, sont exemptées de l'interdiction, sauf dans les Réserves nationales de faune où la possession de grenaille de plomb est interdite pour toute chasse, dont la chasse aux oiseaux migrateurs et au gibier terrestre.

Les types suivants de grenaille non toxique ont été approuvés au Canada : grenaille de bismuth, grenaille d'acier, grenaille d'étain, grenaille de tungstène-fer, grenaille à matrice de tungstène et grenaille de tungstène-polymère. On propose également que la grenaille de tungstène-nickel-fer soit ajoutée à la liste des types acceptables de grenaille non toxique.

Cette proposition a été publiée dans la *Gazette du Canada, Partie I* le 16 juin, en vue d'une période de consultation publique supplémentaire de 30 jours.

Restriction concernant l'appâtage

Actuellement, il existe une différence entre la réglementation concernant les appâts au Québec et celle qui s'applique dans d'autres provinces et territoires du Canada. Sauf au Québec, les règlements interdisent de déposer des appâts 14 jours avant l'ouverture de la saison de chasse; le site doit être exempt d'appâts 7 jours avant cette date. Au Québec, l'interdiction est actuellement de 21 jours, en précisant que le site doit être exempt d'appâts 14 jours avant la date d'ouverture de la chasse.

En 2000, une étude a été effectuée pour établir la

durée du conditionnement des canards à des sites appâtés, c.-à-d. la période moyenne nécessaire pour que les canards s'habituent à trouver des appâts (habituellement du grain). Les résultats ont montré que les règlements utilisés ailleurs au Canada sont adéquats. Il est donc proposé que le règlement du Québec concernant les appâts soit modifié pour l'harmoniser avec ceux qui existent ailleurs au pays. **Cette proposition a été publiée dans la Gazette du Canada, Partie I le 16 juin, en vue d'une période de consultation publique supplémentaire de 30 jours.**

Règlement sur les réserves d'espèces sauvages

Il est proposé que le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* soit modifié au cours de l'année à venir afin d'élargir les frontières des Réserves nationales de faune (RNF) suivantes en vue de conserver les habitats importants pour les oiseaux migrateurs et les autres espèces : les RNF d'Alaksen, de Qualicum et de Columbia en Colombie-Britannique; les RNF de St. Clair, de Long Point et de Prince Edward Point en Ontario; la RNF des îles de l'Estuaire au Québec et la RNF de Chigneto en Nouvelle-Écosse.

Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs

Il est proposé que le *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs* soit modifié au cours de l'année à venir afin d'établir le Refuge d'oiseaux migrateurs (ROM) de l'île Grindstone au Nouveau-Brunswick, d'agrandir le ROM de l'île aux Hérons au Québec, de retirer de la liste le ROM du lac Wascana en Saskatchewan et d'ajuster les limites légales du ROM de la rivière Anderson dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bibliographie

- ABRAHAM, K. F. et R. L. JEFFERIES. « High goose populations: causes, impacts and implications », pages 7-72 dans B. D. J. BATT (éd.), *Arctic ecosystems in peril: report of the Arctic Goose Habitat Working Group*, Washington (D.C.) Arctic Goose Joint Venture Special Publication, U.S. Fish and Wildlife Service, et Ottawa (Ontario) Service canadien de la faune, 1997.
- ABRAHAM, K. F., J. O. LEAFLOOR et L. WALTON. *Reproductive monitoring of Southern James Bay Population and Mississippi Valley Population Canada Geese, 2001*, Rapport non publié, Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 2001.
- BATEMAN, M. C. « Breeding ground surveys for the North Atlantic Population of Canada geese in Labrador, 1993 and 1994 », dans K. M. DICKSON (éd.), *Towards Conservation of the Diversity of Canada geese (Branta canadensis)*, Service canadien de la faune, Publication hors série, n° 103, 2000.
- BREAULT, A. et P. WATTS. *2001 Cooperative Wetland Survey Results for the Interior of British Columbia- Preliminary analyses of waterfowl use of trend wetlands*, Rapport non publié, Service canadien de la faune (région du Pacifique et du Yukon), 2001.
- COMITÉ SUR LA SAUVAGINE DU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE. *Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada : Novembre 2000*, Rapport du SCF sur la réglementation concernant les oiseaux migrateurs, n° 1, 2000.
- CASWELL, F. D. et M. M. SCHUSTER. *2001 Waterfowl Status Report: Executive Summary - June 2001*,. Rapport non publié, Service canadien de la faune (région des Prairies et du Nord), 2001.
- HUMBURG, D. D., P. TELANDER, R. FOSTER et B. LUBINSKI. *2001 EPP Breeding Population Survey*, Rapport non publié, Mississippi Flyway Council Technical Section, 2001.
- KERBES, R. H., K. M. MEERES et J. E. HINES. *Distribution, survival, and numbers of Lesser Snow Geese of the Western Canadian Arctic and Wrangel Island, Russia*, Service canadien de la faune, Publication hors série, n° 98, 1999.
- LEAFLOOR, J. et R. K. ROSS. *2001 Spring Population Estimates for SJB Canada geese*, Rapport non publié, Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et du Service canadien de la faune (région de l'Ontario), 2001.
- LEAFLOOR, J. et R. K. ROSS. *Preliminary Spring Survey Results for MVP Canada Geese – 2001*, Rapport non publié, Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et du Service canadien de la faune (région de l'Ontario), 2001.
- ROSS, K. *2001 Black Duck Survey of Northeastern Ontario*. Rapport non publié du Service canadien de la faune (région de l'Ontario).
- WILKINS, K. A., M. C. OTTO et P.R. GARRETSON. *Trends in duck breeding populations, 1955-2001*, Laurel (MD) USA, U.S. Fish & Wildlife Service, Administrative Report, 2001.

Tableau 1		
Point du Règlement	Modifications à l'étude	Raisons
Simplification du permis – Récupération	<ul style="list-style-type: none"> Retirer les exigences en matière de permis pour les personnes qui possèdent temporairement des oiseaux pour des raisons humanitaires ou sanitaires ou pour d'autres raisons semblables, pourvu que les oiseaux soient remis aux autorités désignées. 	<ul style="list-style-type: none"> Plus pratique
Nouveaux permis	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux permis aux fins éducatives, zoologiques et de rétablissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Conformité aux dispositions de la Convention concernant les oiseaux migrateurs révisée.
Présentation du Règlement	<ul style="list-style-type: none"> Combiner le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i> et le <i>Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs</i>. Dresser une liste des espèces touchées par les règlements dans une annexe. 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser une approche commune pour les sujets similaires, tels que les permis. Présenter clairement les espèces protégées et clarifier la situation des espèces introduites telles que le Cygne tuberculé.
Évaluation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Réviser la liste des éléments déclencheurs d'une évaluation environnementale contenus dans le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i> et qui dépendent du processus de modification de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE). 	<ul style="list-style-type: none"> Être conforme à la LCEE une fois qu'elle est modifiée.
Appâtage	<ul style="list-style-type: none"> Définir les conditions dans lesquelles les oiseaux migrateurs considérés comme gibier peuvent être nourris, en conformité avec les principes de conservation de la Convention concernant les oiseaux migrateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Resserrer l'interdiction concernant l'appâtage utilisé pour la chasse, tout en évitant la délivrance excessive de permis dans les zones où la chasse n'est pas autorisée.
Gaspillage	<ul style="list-style-type: none"> Interdire le gaspillage d'oiseaux migrateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance de la valeur intrinsèque des espèces sauvages.
Cogestion autochtone	<ul style="list-style-type: none"> Rendre les règlements conformes aux accords sur les revendications territoriales et aux modifications à la Convention concernant les oiseaux migrateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'adoption d'une capacité de réglementation en matière de cogestion, tout en conservant les objectifs fédéraux.
Aviculture	<ul style="list-style-type: none"> Établir un permis d'aviculture à deux niveaux : commercial et récréatif. 	<ul style="list-style-type: none"> Simplifier les permis d'aviculture communs tout en augmentant le contrôle sur la garde d'espèces rares et la capture d'oiseaux sauvages.

Annexe A

Les règlements de chasse aux oiseaux migrateurs de 2001 par province et territoire
sont disponibles sur le site Web du SCF à l'adresse:

<http://www.cws-scf.ec.gc.ca/pub/summ/index.html>